

Schéma d'Aménagement de la Romanche

Compte rendu des débats du comité Romanche du 16 mars 2009 – 17 heures Mairie de Vizille

Présents :

Elus - Communes

M. Robert Veyret
M. Alain Mistral
M. Serge Gros
M. Gilbert Zaboni
M. Jean-Marc Gauthier
Mr Patrick Royer
M. Peter Fletcher
M. Claude Grosjean
M. André Salvetti
M. Gilles Strappazon
M. Daniel France
M. Jean-Claude Vayr
M. Serge Topridès
M. Guy Boudinet

Président du Symbhi - Conseiller général du canton de Rives
Maire de la Morte et Conseiller général du canton de Valbonnais
Maire de Vizille
Conseiller municipal de Champ sur Drac
Maire de Vaulnaveys le Bas
Conseiller municipal de Vaulnaveys le Bas
Conseiller municipal à Vizille
Conseiller municipal à Vizille
Maire de Bourg d'Oisans
Maire de St Barthélemy de Séchilienne
Maire adjoint de l'Alpe-d'huez
Maire de Saint Pierre de Mésage
Maire de Saint Christophe en Oisans
Adjoint au Maire de Livet Gavet

Associations, chambres consulaires, administration, autres

Mr Guy Buisson
M. Jean-François Richer
M. Michel Arnaud
Mme. Dona Elie
M. Gilbert Rey
M. Jean-François Alessandri
M. J.P. Mathurin
Mme Sylvie Demoulin
M. Nobert Grimoud
M. Rafaël Mano
M. Michel Pinhas
M. Philippe Sionneau
M. Philippe Dentin
Mme Anne Catalon
M. Didier Girard

SIERG
SIERG
EDF
FRAPNA Isère
SUO – Bourg d'Oisans
Comité Action Ruines de Séchilienne
A.A.P.P.M.A. La Grande Vizilloise – Fédération de pêche (38)
Chambre d'agriculture
Président de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan
Président du syndicat moyenne Romanche
Directeur de l'ADIDR
Direction régionale de l'environnement
Président Association du Moulin
SIERG
Agriculteur – représentant APAO – Bourg d'Oisans

SYMBHI

M. Jean-Noël Gachet

Conseil Général de l'Isère – Chef du Service de l'Eau

M. Daniel Verdeil
M. Olivier Manin

Chef de projet Symbhi
Chargé de mission Symbhi

Bureaux d'études

M. Didier Clément

Hydrétudes

Excusés

M. Jean-Noël Parpillon
Mme Luisa Alzate
M. Claude Bertrand
Mme Chantal Degrendele
M. Charles Galvin
M. Florent Malterre

M. Jacques Nivon
M. Alexis Palmier
M. Jean-Louis Pellorce
M. Christian Pichoud
M. Gérard Seigle-Vatte
M. Serge Chalier
M. Thierry Gillot
M; Rémi Foussadier
M. Claude Colombot
M. Gilles Dumolard
M. Charles Bich
MM. Laurent Cyrot et Christian
Tracol

SIERG
Région Rhône-Alpes
Président du SIERG
Directrice ARKEMA – Usine Jarrie
Président de Clé Drac Romanche
Directeur général des syndicats intercommunaux de Bourg
d'Oisans
Maire de Champ s/ Drac
DIREN
Maire d'Auris en Oisans – Président du SACO
Conseiller général représentant du Parc National des Ecrins
Président de la Chambre d'agriculture
Chambre d'agriculture
Directeur CEZUS – Framatone ANP
EID Rhône-Alpes
Direction départementale de l'équipement
Chambre de commerce et d'industrie
Président de l'ADIDR
DDAF



Ouverture du Comité Consultatif Romanche

Monsieur Serge Gros ouvre le Comité Romanche en remerciant le Président du Symbhi pour l'avancée des études, tout en rappelant qu'il souhaite des décisions rapides sur le Schéma d'Aménagement de la Moyenne et Basse Romanche car le développement de la commune est bloqué.

Monsieur Robert Veyret expose ce qui s'est passé depuis le dernier Comité Consultatif Romanche le 31 janvier 2008 :

- suite aux interrogations suscitées par la présentation des premières pistes de scénarios début 2008, le Symbhi a remis à plat la concertation avec l'Oisans avec un groupe de concertation local pour travailler sur le risque inondation, les solutions envisageables. Le dialogue est aujourd'hui renoué et le Symbhi souhaite prendre tout le temps nécessaire pour construire ensemble un scénario plus approprié aux enjeux locaux ;
- le Symbhi a choisi de « séparer » le projet amont et le projet aval, car les phénomènes qui conduisent au risque inondation sont indépendants. Par ailleurs, le Symbhi a conscience des fortes attentes des communes, et notamment sur la partie aval où le schéma proposé a suscité l'adhésion.

Monsieur Robert Veyret expose l'objectif de la réunion qui est la présentation des résultats de l'étude du scénario final sur la partie aval du bassin versant, de Livet et Gavet à Champ sur Drac, et la validation de ce schéma d'aménagement.

Des informations générales sont données en début de réunion, sur l'adhésion des intercommunalités, la concertation de l'Oisans, le lancement des travaux de confortement de la digue de la Croix du Plan.



Informations générales

Adhésion des intercommunalités et financement du projet

Monsieur Jean-Noël Gachet rappelle le financement souhaité pour le projet :

- 80 % sont apportés par le Conseil général et le Symbhi avec les subventions extérieures ;
- 17,4 % sont apportés par Grenoble Alpes Metropole ;
- 2,6 % sont donc demandés aux intercommunalités de la Romanche.

Au-delà d'un accord de financement, le Symbhi a souhaité une adhésion des intercommunalités car les élus de la Romanche ne sont actuellement pas représentés au conseil syndical du Symbhi et ne prennent pas part aux décisions du Symbhi.

Les démarches sont en train de se concrétiser avec le SACO et la CCSG :

- un problème juridique de compétence était à résoudre. Or l'« aménagement de la Romanche » n'est pas une compétence au même titre que les compétences obligatoires ou facultatives d'une intercommunalité : c'est une « capacité d'intervention » ou une « habilitation légale » à intervenir sur un cours d'eau privé. Cet obstacle peut donc être levé ;
- le SACO a délibéré le 10 mars dernier pour demander son adhésion au Symbhi et possède déjà l'habilitation requise. Le Symbhi délibèrera lors de son prochain Conseil Syndical le 02 avril prochain pour valider cette adhésion et le SACO pourra prendre part au Conseil Syndical à partir du mois de mai 2009.

Du point de vue financement, le SACO a donné son accord pour que les études et travaux du bassin versant de la Romanche soient financés à part égale avec la CCSG, tout en demandant un accord préalable à toute décision de mise en œuvre, des intercommunalités concernées sur les dispositions du projet et sur son coût global ;

- la CCSG a pris le 26 février dernier l'habilitation sur cet aspect aménagement de la Romanche. Cette habilitation a été notifiée aux communes qui ont 3 mois pour délibérer sur cette modification statutaire. A l'issue, la CCSG redélibérera pour demander son adhésion au Symbhi...

Monsieur Robert Veyret et Monsieur Jean-Noël Gachet remercient les élus concernés pour ces avancées.

Monsieur Gilles Strappazon rappelle que le conseil syndical du SACO a voté à l'unanimité l'adhésion au Symbhi et a d'ores et déjà désigné ses représentants titulaires et suppléants. Le conseil communautaire de la CCSG a voté à l'unanimité la prise d'habilitation.

Monsieur Alain Berhault fait remarquer que la délibération est prise alors que le coût du projet n'est pas connu. Monsieur Robert Veyret répond qu'une disposition de la délibération d'adhésion demande un accord préalable des intercommunalités sur le coût du projet.



Une nouvelle concertation avec l'Oisans

Monsieur Robert Veyret explique qu'après les réactions suscitées début 2008 sur l'Oisans par les scénarios proposés à la concertation dans le cadre du Schéma d'Aménagement de la Romanche, il était nécessaire de repartir sur une nouvelle méthode de travail sans a priori, et à partir des objectifs du projet. Il a été constaté que les instances de concertation mises en place par le Symbhi, comme le Comité Romanche, ne traduisaient pas assez les préoccupations de Bourg d'Oisans où localement une incompréhension s'est exprimée.

Sur proposition du Symbhi et du Conseil général, il a été décidé avec la municipalité de Bourg d'Oisans, la mise en place d'un groupe local de concertation ciblé sur Bourg d'Oisans, associant des personnes représentant les habitants et différentes associations, et qui ont un avis représentatif et éclairé, ainsi qu'une sensibilité sur les questions de la Romanche.

Sa mission est donc de faire des propositions appropriées aux enjeux locaux et qui seront soumises aux instances décisionnelles. Les objectifs de ce groupe sont donc :

- la création d'un lieu de dialogue et d'écoute ;
- le partage d'un diagnostic, avec un même niveau de compréhension pour tous ;
- la définition de toutes les solutions à étudier sans a priori, et des analyses complémentaires à mener ;
- le partage de ces résultats et la définition des éléments structurants d'un scénario approprié.

Le nombre de ses membres est volontairement limité dans un premier temps car il s'agit de constituer un lieu de travail et d'échange. Il est composé de représentants de l'équipe municipale, d'habitants ou personnalités qualifiées, de l'Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans, du SUO (Syndicat Unique de l'Oisans), de l'APAO (Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans). Il pourra être élargi au fur et à mesure de ses travaux, à d'autres personnalités qualifiées, à des techniciens et des représentants des différents organismes partenaires.

Le groupe s'est réuni à deux reprises :

- le 07 octobre 2008, pour la mise en place du groupe ;
- le 12 novembre 2008, pour une discussion technique sur les scénarios de crue de la Romanche.

Lors de cette dernière réunion, les hypothèses, les contraintes et les résultats sur les valeurs de débit ont fait débat.

En parallèle, l'Etat est en train de conduire sa démarche vis-à-vis du Plan de Prévention des Risques Inondation sur l'Oisans, et travaille sur une carte des aléas hydrauliques.

Un courrier a été envoyé au Préfet pour demander une clarification des hypothèses, quels sont les chiffres à retenir et les contraintes à respecter. Aujourd'hui, l'Etat est en train d'achever son travail sur ces aspects.

Le prochain groupe de concertation se réunira après la restitution de ce travail.



Travaux de confortement de la digue de la Croix du Plan au Bourg d'Oisans

Monsieur Olivier Manin rappelle le contexte de ces travaux d'urgence : risque de brèche sur cette digue qui protège l'amont de la plaine du Bourg d'Oisans, par érosion interne (renard hydraulique) et affouillement (attaques des courants de la Romanche).

La première tranche qui traitait les problèmes d'érosion interne a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'AD Isère Drac Romanche en 2007, en épaississant la digue.

La seconde tranche consiste à mettre en œuvre des enrochements pour protéger le pied de la digue côté Romanche sur deux tronçons distincts : 700 ml en bord de Romanche sur le tronçon le plus aval de la digue, et les 200 premiers mètres terrestres vers l'amont.

Ces travaux comprennent également le réaménagement du Chemin des Gauchoirs, qui a servi de chemin d'accès à la digue pour les travaux, et dont la largeur est passée de 4-5 m à 10 m environ. L'objectif de ces travaux complémentaires est de redonner un aspect plus naturel et sauvage à ce chemin en le remettant à sa largeur initiale et en le séparant du GR contigu.

Le coût de l'opération est d'environ 350 000 à 400 000 € HT.

Les intervenants au chantier sont les suivants :

- maîtrise d'oeuvre : Hydratec ;
- CSPS : MBM Coordination;
- entreprise travaux : Gravier TP.

Monsieur Olivier Manin évoque enfin le calendrier de l'opération : une demande d'autorisation complémentaire est en cours pour permettre d'accéder au lit de la Romanche plus tôt. En effet, l'arrêté préfectoral initial pour l'AD Isère Drac Romanche n'autorisait les travaux en rivière que du 1^{er} mai au 30 septembre, pour assurer la protection des poissons. Or cette période est incompatible avec l'objectif de mener un chantier en basses eaux et en toute sécurité. La discussion porte sur un démarrage des travaux début avril.

Une réunion d'information communale sera organisée prochainement.

Monsieur Serge Toprides indique que la banquette remblayée et revégétalisée va partir à la première montée des eaux et demande si l'entretien a bien été pris en compte. Il précise que cette remise sur place des terres est contraire aux prescriptions de la DDAF et du RTM qui veulent laisser les cours d'eau s'engraver.

Monsieur Michel Pinhas répond que l'AD Isère Drac Romanche reprendra cet entretien après les travaux, et a l'habitude de le faire.

Monsieur Laurent Cyrot complète la réponse en disant que les prescriptions de la DDAF ou du RTM visent à réfléchir sur les mouvements de matériaux à une échelle plus globale, et dans une logique de bassin versant et d'équilibre du cours d'eau. Les travaux de la Croix du Plan se situent plus dans une logique d'entretien d'ouvrage, donc sous compétence de l'AD Isère Drac Romanche.



Schéma d'Aménagement de la Moyenne et Basse Romanche

Monsieur Olivier Manin replace la présentation dans le contexte global du projet. La concertation de fin 2007 avait conduit à proposer deux scénarios sur la Moyenne et Basse Romanche. Un scénario final s'était dégagé et son principe avait été validé lors du Comité Romanche le 31 janvier 2008.

La présentation faite en séance concerne les résultats de l'étude de ce scénario final sur la Moyenne et Basse Romanche.

Monsieur Lionel Guitard présente le schéma d'aménagement de la Moyenne et Basse Romanche.

La présentation faite en séance est téléchargeable sur le site internet du Symbhi à l'adresse suivante :

<http://www.symbhi.fr/10869-les-comptes-rendus-du-comite-romanche.htm>

Monsieur Jean-François Alessandri explique que le schéma actuel part sur une hypothèse d'un débit de crue centennale de 530 m³/s à la sortie de la plaine de l'Oisans, ce qui suppose que le schéma d'aménagement sur la plaine de l'Oisans a été réalisé. Il demande ce qui se passerait sur ce projet amont ne se réalisait pas.

Monsieur Lionel Guitard et Monsieur Olivier Manin expliquent que le débit indiqué (530 m³/s à la sortie de la plaine de l'Oisans) est déjà observé à l'état actuel ou naturel sans aménagement spécifique de la plaine, c'est-à-dire par tous les refoulements dans les affluents de la plaine de l'Oisans. Tout projet d'aménagement sur la plaine de l'Oisans devra respecter la contrainte réglementaire de non aggravation de situation à l'aval : quel que soit le projet retenu à l'amont, le débit en sortie de la plaine ne devra pas dépasser 530 m³/s. Les hypothèses d'entrée du projet de la Moyenne et Basse Romanche ne pourront donc pas être remises en cause.

Monsieur Alain Berhault demande si des protections des piles du pont de la RN 85 seront réalisées : en effet ces piles reposent sur des pieux.

Monsieur Lionel Guitard explique que les protections nécessaires sont prévues, par injection de béton et pose de palplanches.

Monsieur Jean-François Alessandri demande si un curage des matériaux déposés dans le lit face à la résidence du Grand Trou de Péage de Vizille en mai 2008 est prévu.

Monsieur Lionel Guitard répond qu'il convient d'éviter de creuser inutilement le lit. Il faut laisser la rivière « vivre » : ces matériaux utiles à la rivière ont été déposés mais pourront repartir à la prochaine montée des eaux.

Monsieur Jean-François Alessandri évoque les travaux de confortement du SIERG en rive gauche en 2008 et craint les creusements de la Romanche en rive droite.

Monsieur Lionel Guitard répond que la déviation de Péage de Vizille qui s'appuiera sur la digue rive gauche de la Romanche permettra de traiter cet aspect. Monsieur Serge Gros complète en disant qu'il faudra traiter le secteur de la Croix du Mottet qui ne fera pas partie des aménagements de la déviation.

Monsieur Jean-François Alessandri demande si le projet de candidature de Grenoble aux Jeux Olympiques de 2018 est pris en compte par le Symbhi. Celui-ci prévoit parmi les grands travaux une 2X2 voies sur la RD 1091 de Grenoble au Bourg d'Oisans.

Monsieur Gilles Strappazzon indique que les projets de déviation (et notamment Péage de Vizille et les Ruines de Séchilienne sur le secteur) sont configurés pour intégrer une 2X2 voies. Monsieur Alain Mistral complète en précisant que des études sur les différentes hypothèses de tracé et d'aménagement sont en cours ou à réaliser, en coordination entre les différents projets.

Monsieur Serge Gros précise que sa commune ne souhaite pas une déviation de Péage de Vizille qui soit coupée en une voie sur la route existante et une voie sur la digue. Il rappelle la construction de la première déviation de Vizille en 1968 qui a structuré Péage de Vizille et rogné le parc du Château de Vizille. La ville sera vigilante à conserver une vie de quartier pour Péage de Vizille, et souhaite une déviation sur digue.

Monsieur Serge Gros préconise de commencer les travaux du schéma d'aménagement par le canal de Tolentin, afin de solutionner une grande partie des problèmes d'inondabilité de la plaine de Vizille, et faire évoluer la carte des risques du secteur.

Monsieur Raphaël Mano indique que les problèmes des gorges de Livet et Gavet ne sont pas pris en compte : il cite la décharge du Sictom, les traversées des villages avec des berges qui risquent d'être emportées.

Monsieur Lionel Guitard apporte notamment les réponses suivantes :

- il ne préconise pas d'aménagement dur sur la décharge amont du Sictom, car le lit y est en exhaussement ;
- sur la zone des Ilas, le lit a peu évolué depuis 1948 et présente peu de risque de recul de digue ;
- à Rioupéroux, il préconise la mise en place d'une bande de sécurité sur la plateforme ;
- de nombreux seuils sont conservés et aménagés.

Monsieur Guy Buisson demande le but des déversoirs de sécurité.

Monsieur Jean-Noël Gachet explique que les aménagements sont prévus pour assurer une protection pour la crue centennale. Il convient de s'interroger sur ce qu'il se passerait pour une crue supérieure à la crue centennale et ces aménagements ont été conçus pour ne pas aggraver cette situation. Monsieur Philippe Lefort complète la réponse en précisant qu'il convient de se prémunir par rapport aux vies humaines. Ces déversoirs permettent une entrée des eaux progressive pour des événements exceptionnels, et ils permettent d'éviter une rupture brutale de la digue. Il cite le cas d'Aramon dans le Gard, lors de la crue de 2002 du Gardon et du Rhône, où faute de déversoir de sécurité, la digue avait rompu brutalement.

Monsieur Laurent Cyrot demande que soit étudié le déplacement de la RD 101a (vers Saint Pierre de Mésage) à l'amont du coude de la Romanche, afin de laisser plus de place à la rivière.



Proposition de calendrier pour la suite du Projet Moyenne et Basse Romanche

Monsieur Olivier Manin évoque un calendrier possible pour la poursuite du Projet Moyenne et Basse Romanche, jusqu'aux travaux :

- Lancement des appels d'offre pour recruter le Maître d'œuvre Travaux (études d'Avant-Projet, Projet, suivi des travaux) : avril – mai 2009 ;
- Démarrage de la prestation du Maître d'œuvre : septembre 2009 ;
- Concertation sur des mesures locales d'adaptation du projet, lors d'ateliers : automne 2009 – 1^{er} semestre 2010 ;
- Validation de l'Avant-Projet : 2^{ème} semestre 2010 ;
- Etudes de Projet, et procédures réglementaires (instruction des dossiers, enquête publique) : de début 2011 à mi-2012 ;
- Acquisitions foncières : courant 2012 ;
- Début des travaux : courant 2013. Durée : 2 ans, soit sur 2013-2015.



Validation du Schéma d'Aménagement de la Moyenne et Basse Romanche et poursuite du débat

Monsieur Robert Veyret demande si le Schéma d' Aménagement de la Moyenne et Basse Romanche peut être validé, et si le Comité Consultatif Romanche donne son accord pour la poursuite des études.

Monsieur Serge Toprides souhaite s'abstenir car il estime que les chiffres présentés évoluent sans arrêt et il n'est pas convaincu par les aménagements.

Monsieur Raphaël Mano estime que le temps laissé pour donner un avis est insuffisant, et marque son opposition au schéma actuel.

Monsieur Jean-Noël Gachet explique la démarche souhaitée par le Symbhi : le Symbhi a souhaité mener la concertation sur ce grand projet dès le début des démarches, et donc au niveau des études de faisabilité où on n'a pas encore toutes les réponses aux questions techniques. L'objectif de ces réunions est d'aider à améliorer le projet au fur et à mesure. Monsieur Alain Mistral appuie cette réponse en indiquant que la connaissance et le projet s'affinent au fur et à mesure des études et de l'avancement du projet. Il ne souhaite pas retarder trop l'échéance de début des travaux en 2013. Monsieur Serge Gros abonde dans le sens de la dernière remarque.

Monsieur Serge Toprides indique qu'un tour de toutes les communes devait être fait pour recueillir les avis. Monsieur Olivier Manin a organisé une rencontre avec les maires des communes concernées par les aménagements, à l'automne 2008 au moment du redémarrage des études sur la Moyenne et Basse Romanche.

Monsieur Claude Colombot demande que les projets d'aménagement concernant la Romanche amont et la Romanche aval soient pris en compte ensemble. Monsieur Laurent Cyrot confirme ce souhait de ne pas présenter deux projets distincts.

Monsieur Jean-Noël Gachet explique que la concertation se poursuit sur la partie amont du bassin versant, et que les deux projets se rejoindront.

Monsieur Serge Gros souhaite de la part de l'Etat, une carte révisée des aléas hydrauliques sur la commune de Vizille, avec les nouvelles hypothèses de débit centennal (550 m³/s) déterminées par les études du Symbhi.

Monsieur Claude Colombot répond que cette carte est envisageable pour 2010.

Madame Sylvie Demoulin demande pourquoi le débit de protection est le débit centennal pour la Romanche, et bicentennal pour l'Isère.

Monsieur Philippe Sionneau explique qu'une carte des aléas hydrauliques s'appuie sur une crue centennale statistique ou sur la crue la plus forte observée historiquement (et avec suffisamment de données) si celle-ci est supérieure à la crue centennale. Pour l'Isère, la crue de 1859 est bicentennale et sert donc de base pour les cartes de risque. Aucune crue supérieure à la crue centennale n'a été observée sur la Romanche. Ensuite, le Maître d'Ouvrage fixe lui-même son niveau de protection.

Madame Sylvie Demoulin explique que la Chambre d'Agriculture demande une étude agricole au niveau de l'Avant-Projet.

Madame Sylvie Demoulin demande des précisions sur les accès à la Romanche et sur l'entretien des digues et les ouvrages.

Monsieur Jean-Noël Gachet explique que ce niveau de détail sera abordé dans les études ultérieures.

Monsieur Serge Gros rappelle la création en cours du Syndicat Romanche Aval, association syndicale qui assurera la gestion et l'entretien des digues de la Plaine de Vizille et des communes alentours. Il souhaite que ces démarches aboutissent pour fin 2009 et que ce syndicat puisse adhérer rapidement à l'AD Isère Drac Romanche.

Monsieur Jean-François Alessandri demande une information sur les études des parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne.

Monsieur Daniel Verdeil explique les conclusions du dernier rapport du groupe d'experts national, revues à la baisse, et rappelle que les études se poursuivent, notamment sur les différents scénarios (dont celui demandé par le CARS) de parades. Un Comité Consultatif spécifique à cette question sera organisé quand les conclusions des études en cours seront connues.

Monsieur André Salvetti souhaite ajouter que si les projets concernant les parties amont et aval du bassin versant de la Romanche avancent à un rythme différent, l'Oisans est tout aussi pressé de voir le projet se réaliser car il est exposé à un certain nombre de contraintes. A ce sujet, Monsieur André Salvetti attend les résultats des études en cours de l'Etat sur la carte des aléas hydrauliques de l'Oisans, ainsi que les hypothèses de débit à prendre en compte sur ce secteur. Le groupe de concertation local est actuellement arrêté, et il est souhaité une reprise rapide de la réflexion.

Monsieur Robert Veyret conclut la séance en indiquant que les études vont se poursuivre, et que l'Avant-Projet sur la Moyenne et Basse Romanche sera engagé dans les mois à venir.

Monsieur Robert Veyret lève la séance vers 19 heures 15 en saluant le départ de Monsieur Jean-Noël Gachet de son poste de Directeur Adjoint du Symbhi pour prendre de nouvelles responsabilités dans le territoire du Trièves.

